

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 04 mai 2026

ATTRACTIVITÉ - DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE À L'ASSOCIATION DES AMIS DU COUDRAY SALBART POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE BÉNÉVOLES - RÉFECTION D'UN MURET EN PIERRE SÈCHE AU CHÂTEAU DU COUDRAY - SALBART (ECHIRÉ)

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSERAY, Sarah COTTIN, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Florence VILLES, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Christophe RUAULT pouvoir à Henri-Pierre BABEAU.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 4 MAI 2026

ATTRACTIVITÉ - DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE À L'ASSOCIATION DES AMIS DU COUDRAY SALBART POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER INTERNATIONAL DE BÉNÉVOLES - RÉFECTION D'UN MURET EN PIERRE SÈCHE AU CHÂTEAU DU COUDRAY - SALBART (ECHIRÉ)

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et sa compétence en matière de valorisation du patrimoine historique communautaire ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu le Code de la commande publique, articles L.2422-5 à L.2422-11, notamment ses dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage déléguée ;

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.621-1 et suivants relatifs à la protection des monuments historiques ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais est propriétaire du Château du Coudray-Salbart, situé sur la commune d'Échiré ;

Considérant l'intérêt patrimonial des ouvrages en pierre sèche, dont la technique constructive est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ;

Considérant l'avis favorable émis en 2025 par la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et par l'Architecte des Bâtiments de France concernant la faisabilité du projet de réfection d'un muret en pierre sèche sur le site du château ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais conduit une politique de préservation et de valorisation du patrimoine historique du territoire, notamment sur le site du Château du Coudray ;

Considérant que le muret en pierre sèche concerné constitue un élément structurant des aménagements paysagers et défensifs périphériques du site du Château du Coudray-Salbart, participant à la lecture historique et à la mise en valeur du monument ; que ce type d'ouvrage, réalisé sans liant, repose sur un savoir-faire traditionnel spécifique garantissant à la fois stabilité, drainage naturel et intégration paysagère ; que l'état actuel du muret, marqué par des désordres structurels, des effondrements partiels et une dégradation progressive liée aux intempéries et à l'érosion du

temps, nécessite une intervention de restauration afin d'assurer la sécurité des visiteurs, de préserver l'intégrité du site et de transmettre les techniques constructives traditionnelles ; que sa réfection à l'identique en pierre sèche s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de conservation du patrimoine et de valorisation du site ;

Considérant que l'Association des Amis du Coudray-Salbart dispose d'une expérience reconnue dans l'organisation de chantiers internationaux de bénévoles, notamment dans le cadre du réseau REMPART, et à travers la conduite de plusieurs opérations sur ce site, dont un chantier similaire de réfection d'un muret en pierre sèche entre 1995 et 1997 ;

Considérant que le chantier, dirigé par l'Association, sera organisé sous la forme de deux sessions internationales de bénévoles (du 4 au 18 juillet 2026 et du 18 juillet au 1er août 2026), chacune accueillant neuf participants, encadrées par une équipe composée d'un animateur technique (artisan), de deux animateurs de vie/pédagogiques et d'un animateur linguistique ;

Considérant que ce chantier présente un intérêt patrimonial, pédagogique et culturel, en favorisant la transmission de savoir-faire traditionnels, la sensibilisation des jeunes à la préservation du patrimoine et la valorisation du site ;

Il apparaît opportun de confier à l'Association des Amis du Coudray-Salbart une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, formalisée par convention, pour l'organisation et la réalisation de cette opération, compte tenu de son expérience et de son expertise dans la conduite de chantiers bénévoles patrimoniaux.

La convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage précise notamment :

- L'objet de la délégation, limitée à l'organisation et à la réalisation du chantier international de bénévoles portant sur la réfection d'un muret en pierre sèche sur le site du Château du Coudray-Salbart
- Les engagements respectifs des parties : l'Association assurant l'organisation et l'encadrement du chantier, et la Communauté d'Agglomération du Niortais autorisant l'occupation du site et accompagnant la mise en œuvre du projet en sa qualité de propriétaire
- Les modalités d'encadrement technique et pédagogique du chantier
- Les conditions de responsabilité et d'assurance des participants
- Les dispositions relatives à la communication autour de l'opération
- La durée de la délégation : du 1^{er} juin au 30 septembre 2026

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à l'Association des Amis du Coudray-Salbart pour l'organisation et la réalisation d'un chantier international de bénévoles portant sur la réfection d'un muret en pierre sèche sur le site du Château du Coudray-Salbart, situé sur la commune d'Échiré ;
- Approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage définissant les modalités de mise en œuvre de cette opération ;

- Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Henri-Pierre BABEAU

Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée